

FORFAIT DEUX ROUES

PERMIS A2

620€

- Inscription au permis de conduire, livret d'apprentissage
- Formation en ligne au code moto en illimité (valable 5 mois)
 - 20 leçons de conduite (plateau + circulation)
- Accompagnement à l'examen pratique plateau
- Accompagnement à l'examen pratique circulation

A savoir : une évaluation de départ est obligatoire avant chaque inscription celle-ci n'est pas comprise dans le forfait

Piste moto privée à 15min



**2 RUE DU COURSON
94320 THIAIS**

**A SAVOIR : TOUTES NOS FORMATIONS SONT DISPENSÉES PAR
DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE DIPLÔMÉS D'ÉTAT**

Les contrats ont une durée de validité d'un an à la signature.
Nos tarifs sont valables pour l'année en cours.

À QUI S'ADRESSE LE PERMIS A2 ?

Pour les personnes souhaitant conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kW ; dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg et qui n'est pas issue d'un modèle développant plus de 70 kW.

Le permis A2 permet de conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kW. Pour passer le permis A2, vous devez avoir au moins 18 ans.

Vous devez vous inscrire à l'examen via une auto-école (ou par vous-même sur le site de l'ANTS). Vous devez réussir le code moto et l'épreuve pratique de conduite.

Il faut aussi justifier d'un minimum de 20 heures de leçons, dont 8 sur piste et 12 sur route pour être autorisé à passer l'examen du permis A2. En cas de succès, un certificat vous est délivré. Il vous permet de conduire pendant 4 mois en attendant de recevoir votre permis.

Le permis A2 a une durée de validité de 15 ans

PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION

Avoir minimum 18 ans / Satisfaire aux conditions médicales et administratives / Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France / Résidence normale et domicile en France / Etre titulaire du permis B de conduire depuis au moins 2 ans.

1 - ÉPREUVE THÉORIQUE (CODE MOTO)

DÉROULEMENT

Vous devez avoir 16 ans minimum pour passer le code pour le permis A2. Cependant, l'épreuve n'est plus semblable à celle du permis voiture. Depuis le 1er mars 2020, l'épreuve théorique est spécifique aux deux-roues et vous devez passer l'examen même si vous avez réussi l'ETG (Épreuve Théorique Générale) moins de 5 ans avant le passage de l'examen pratique moto.

Le nouvel examen du code moto, baptisé ETM pour « Épreuve Théorique Moto », comporte une base inédite de questions axées autour de 9 thèmes :

Les dispositions légales en matière de circulation routière ;

Le conducteur ;

La route ;

Les autres usagers de la route ;

La réglementation générale ;

Les éléments mécaniques liés à la sécurité ;

Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules ;

Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;

Et enfin, les premiers secours.

L'Épreuve Théorique Moto (examen du Code de la route dédié à la moto)

Tout comme pour passer l'ETG, l'ETM se déroulera dans un centre d'examen agréé tenu par l'un des sept opérateurs privés (Bureau Veritas, Dekra, la Poste, Pearson Vue, SGS, France Code et Exa Code). Pas de changement côté tarif non plus.

L'inscription à l'Épreuve Théorique Moto vous coûtera 30 € TTC.

2 - ÉPREUVE PRATIQUE

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

LE CANDIDAT DEVRA SUIVRE UNE FORMATION PRATIQUE DE 20 HEURES MINIMUM, QUI SE DÉROULERA EN DEUX ÉTAPES :

Apprentissage et circulation sur **plateau** fermé, plus communément appelé « plateau ».

Cette épreuve est composée de plusieurs épreuves, à la fois théorique (avec des fiches moto à apprendre) et à la fois pratique avec des parcours tirés au sort à effectuer sans l'aide du moniteur.

Épreuve pratique, **en circulation** ouverte, communément appelé « la route » dans laquelle le candidat est évalué sur le terrain.

L'ÉVALUATION DE DÉPART

Une évaluation de départ, obligatoire, doit avoir lieu préalablement à la formation.

Il s'agit pour la moto-école d'évaluer le volume d'heures prévisionnel de votre formation en fonction de vos connaissances théoriques et de vos aptitudes pratiques. Mais cela reste une estimation ! Le nombre d'heures pourra varier en fonction de votre implication, de la régularité de votre travail et de votre rythme d'apprentissage.

Le nombre d'heures de leçons ne pourra pas être inférieur à 20 dont 8 heures hors circulation (plateau) et 12 heures en circulation. Il s'agit d'un minimum réglementaire.

Une exception cependant : si vous êtes déjà titulaire du permis moto catégorie A1, le minimum réglementaire passe à 15 heures (5 heures de plateau et 10 heures de circulation).

Vous pourrez commencer les leçons de conduite après l'obtention de l'ETM. Durant votre formation, le livret d'apprentissage numérique vous permettra de jauger votre progression. A votre inscription des accès en ligne vous sont transmis.

La partie pratique consiste à suivre un programme axé sur quatre compétences qu'un motard doit acquérir pour tendre vers une conduite responsable.

Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation / Appréhender la route et circuler dans des conditions normales / Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

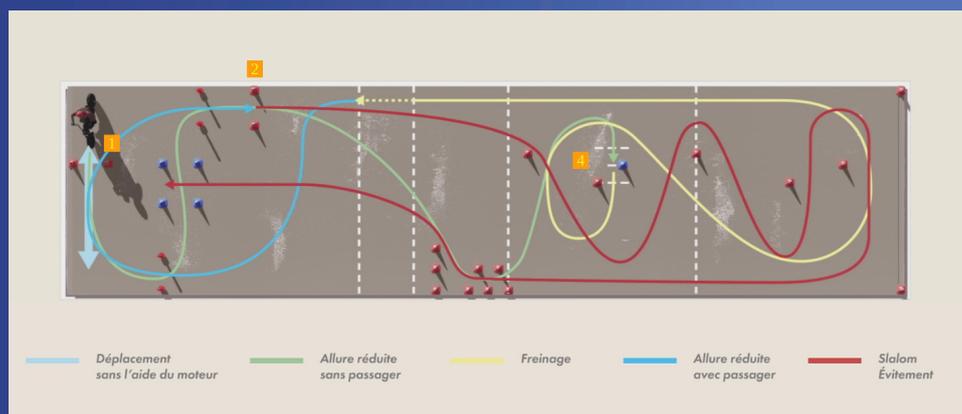
Chaque compétence est elle-même divisée en objectifs.

À l'issue de votre formation, votre enseignant décidera de vous présenter à l'examen pratique. Cet examen comprend une épreuve « hors circulation » et une épreuve « en circulation ». À l'issue de votre formation, votre enseignant décidera de vous présenter à l'examen pratique. Cet examen comprend une épreuve « **hors circulation** » et une épreuve « **en circulation** ».

L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

L'épreuve plateau (hors circulation) de 10 minutes comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent.

La notation est effectuée sur l'ensemble de l'examen plateau. Au 1er mars 2020, l'interrogation orale et les vérifications techniques sont supprimées du fait de la création de l'épreuve théorique générale moto.



L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

DÉPLACEMENT SANS L'AIDE DU MOTEUR

- D'ébéquiller le motocycle (béquille centrale ou latérale)
- Pousser la moto en marche avant jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes
- Reculer la moto en marche arrière jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes
- Béquiller le motocycle (béquille centrale ou latérale)

DÉPLACER LA MOTO À ALLURE RÉDUITE SANS PASSAGER

- Effectuer le parcours de (1) vers (2) ; si le motocycle est équipé d'une boîte manuelle le temps est chronométré de (1) vers (2)
- Marquer un temps d'arrêt en (4)

EFFECTUER UN FREINAGE D'URGENCE

- En (4), démarrer en courbe et effectuer un demi-tour conformément au tracé
- En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma
- Sur le retour en ligne droite, engager le 3ème rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de la ligne C6 au plus tard
- A hauteur de la ligne C6, effectuer un freinage d'urgence et immobiliser le motocycle à hauteur de la ligne C5 (piste sèche) ou C4 (piste humide)

DÉPLACER LA MOTO À ALLURE RÉDUITE AVEC PASSAGER

- Effectuer avec le passager, le parcours conformément au schéma
- Déposer le passager dans la zone comprise entre la porte « piquets » et la porte « cônes » conformément au schéma

EFFECTUER UN SLALOM ET UN ÉVITEMENT

LE SLALOM :

- Engager le 3ème rapport de vitesse au plus tard au niveau du 1er cône du slalom conformément au schéma
- Atteindre la vitesse de 40 km/h au plus tard au niveau de la ligne C7 conformément au schéma
- En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma

L'ÉVITEMENT :

- Sur le retour en ligne droite, engager le 3ème rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) avant l'entrée dans le couloir d'évitement et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de ligne C6 au plus tard
- Effectuer un évitement conformément au schéma
- Après l'évitement, immobiliser le motocycle dans la zone dédiée conformément au schéma

L'ÉPREUVE CIRCULATION

L'épreuve en circulation de 40 minutes explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Lors de cette épreuve sera évaluée le positionnement du motard sur sa voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et sera vérifié que la technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

Pour obtenir un résultat favorable, il faut avoir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

L'épreuve en circulation n'est accessible que si le candidat a validé l'épreuve hors circulation.

QUELS ÉQUIPEMENTS ?

Lors des séquences 2 (conduite hors circulation) et 4 (conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique), vous devez avoir les équipements suivants :

- Casque homologué
- Gants adaptés à la pratique de la moto (soit marquage NF, CE ou EPI, soit renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet)
- Blouson ou veste à manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes. Les bottes en caoutchouc et les coupe-vents ne sont pas autorisés

En cas d'équipement non conforme, la formation ne peut pas avoir lieu.

DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONDUIRE

Une fois la formation terminée, nous transmettons une attestation de suivi de formation et procédons nous-même à la demande de fabrication de titre le permis de conduire vous est adressé par voie postale par courrier recommandé à votre domicile.

Si vous êtes absent lors du passage du facteur, il dépose un avis de passage. Vous avez ensuite 15 jours pour récupérer votre permis à la Poste.

Passé ce délai, le permis est renvoyé à l'expéditeur et vous devrez contacter la préfecture pour faire une nouvelle demande de permis de conduire.

Pour suivre la production et la distribution de votre permis, vous pouvez utiliser le téléservice mis en place par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Vous pouvez également vous renseigner en téléphonant à l'ANTS.

